

Houda Landolsi (Département de langues modernes, Université d'Uppsala et Laboratoire ICAR, CNRS, Université Lumière Lyon 2 et ENS Lyon)

***Antoine était en réalité... Mohamed. Reformulation in absentia* et postures énonciatives dans une chronique sur une affaire de discrimination au travail**

1 Introduction

Parmi les sous-genres du discours journalistique, la chronique se distingue par son caractère malléable et ses frontières maltracées. Comme le précise Carvalhosa, les définitions que l'on attribue à la chronique révèlent des

éléments constitutifs du genre, un contenu et une forme, dont les frontières paraissent tout de même mouvantes : si l'actualité semble former le contenu des chroniques, elle doit être entendue au sens large, si bien que le champ du chroniqueur n'a pour réelles limites que celles qui lui sont fixées par la ligne éditoriale du journal et par les contraintes législatives [...]. La notion même de causerie suppose une grande plasticité formelle et la liberté, pour le chroniqueur, de mobiliser à sa guise une grande variété de dispositifs textuels. (Carvalhosa 2014, 2)

Malgré son caractère mou, le genre de la chronique a acquis, au fil du temps, quelques caractéristiques distinctives :

La chronique, en tant que prise de parole que l'on considère instinctivement comme une intervention publique, possède un aspect formel particulier. Elle est un texte court, qui s'insère à travers un réseau discursif axé sur l'information, le divertissement, et donc fait partie de ce que l'on pourrait identifier comme la scène englobante journalistique. [...] [la chronique] présente certaines caractéristiques de l'éditorial, du fragment littéraire ou poétique, du récit autobiographique, etc. (Lessard 2014, 64)

Parmi les journalistes chroniqueurs présents sur la scène médiatique française, Claude Askolovitch se démarque par ses saillantes prises de position. Depuis 2013, il est chroniqueur pour l'émission *28 minutes* ; un magazine d'actualité et de débat diffusé sur ARTE et présenté par Élisabeth Quin du lundi au vendredi¹. Le 16 décembre 2019, Claude Askolovitch (désormais CA) propose une chronique qu'il a intitulée « Mohamed Amghar, une vie de bureau sous un faux prénom »². Dans cette chronique, CA raconte l'histoire de Mohamed Amghar, un ingénieur à la retraite qui a récemment porté plainte, pour discrimination au travail, contre son dernier employeur qui l'a/aurait obligé de porter un prénom qui n'était pas le sien. Tout commence en 1997, lorsque Mohamed Amghar (désormais MA) obtient un poste d'ingénieur commercial dans une entreprise de logiciels, Intergraph France. Pendant les dernières phases de recrutement, son futur supérieur hiérarchique lui annonce qu'il va falloir changer de prénom et on lui propose de s'appeler Antoine. Contraint de porter, pendant vingt longues années, ce prénom, MA affirme en avoir gardé une blessure, toujours présente, toujours ouverte. Avec le soutien de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et

¹ Pour une brève présentation de l'émission, voir <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014077/28-minutes/>

² « Mohamed Amghar, une vie de bureau sous un faux prénom », 28 minutes – ARTE, 21/12/2019, 3min16s.

l'antisémitisme), il saisit les prud'hommes de Créteil pour « une requête pour harcèlement moral et discrimination raciale »³.

Notre analyse s'intéresse à deux textes. Le premier, que nous appellerons désormais T1, est l'interview accordée par MA au *Parisien*, intitulée « Au travail, Mohamed devait s'appeler... Antoine »⁴. Le Texte 2 (T2) est la chronique de CA. Les deux textes sont 'oraux', ou plus précisément oralo-graphiques (au sens que donne Bouchard (1998) au terme) : la chronique est prononcée à l'oral, mais elle est écrite ; et le témoignage de MA devrait être préparé à l'avance et non pas improvisé. La chronique est beaucoup plus courte que le témoignage (3 minutes vs 6 minutes), mais le chroniqueur parle beaucoup plus rapidement. Il revient sur toutes les parties présentes dans T1, tout en mettant l'accent surtout sur l'aspect psychologique et moral de la question et sur sa dimension sociale.

La présente étude, qui se veut qualitative, compare ces deux textes pour analyser les formes de reformulation et de représentation de la parole d'autrui dans T2 par rapport au T1. Nous avons estimé que le séquence-vidéo « Au travail, Mohamed devait s'appeler... Antoine » était le texte source auquel CA s'est référé en rédigeant sa chronique, et ce, pour plusieurs raisons. Pour des raisons chronologiques d'abord, ensuite parce que le chroniqueur cite MA (et non pas les journalistes du *Parisien*) en discours indirect, notamment par le recours à des incises comme *dit-il, dit mohamed* et en indiquant explicitement sa référence : *nous avons découvert cet homme au doux visage cette semaine dans le PARISien/ (.) mohamed amghar*⁵. Cette hypothèse n'exclut toutefois pas la possibilité que CA ait eu recours, pour la préparation de sa chronique, à des données fournies par les journalistes du *Parisien* dans leur article, ou à d'autres sources. Ainsi, par exemple, l'information selon laquelle les collègues de MA l'appelaient Momo n'est pas mentionnée dans T1 ; elle l'est dans la chronique. Enfin, et surtout, si nous avons choisi « Au travail, Mohamed devait s'appeler... Antoine » comme texte source, c'est parce que cette interview est inédite. C'est la première fois que l'intéressé s'exprime dans les médias. Il reste ensuite concordant dans ses témoignages, dans ses réponses, ses explications et ses justifications. Les interviews ultérieures ne présentent donc pas de particularités majeures, ni sur le plan du contenu, ni sur le plan de la forme. Comment, à partir d'un texte qui est présenté comme se référant à un autre, le résumant et le connotant, le locuteur construit-il sa propre vérité et expose-t-il ses propres valeurs ? Quels sont les moyens discursifs et énonciatifs permettant à ce locuteur de reconsidérer l'univers auquel il se réfère, en feignant décrire un tableau antérieur de cet univers ? Quels sont les mécanismes permettant au locuteur de présenter les points de vue des autres comme étant bien les leurs et de se positionner par rapport à eux ?

Tout discours est certes imprégné par des discours autres, mais dans la chronique de CA, le dire est présenté comme un retour *in absentia* sur un déjà-dit et le discours dans son intégralité comme un discours sur le discours. L'objectif de l'étude est de montrer que c'est précisément dans ce retour réflexif sur un déjà-dit que le locuteur (CA) crée un discours original et que son point de vue prend forme grâce aux différentes configurations du 'méta' dont les frontières se dissolvent dans le discours.

³ Le Figaro. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/oblige-de-changer-son-prenom-de-mohamed-en-antoine-un-salarie-attaque-son-entreprise-20191216>

⁴ « Au travail, Mohamed devait s'appeler... Antoine », Le Parisien, 16/12/2019, 6min8s.
<https://www.youtube.com/watch?v=UFTmD7Dzy6w>

⁵ Les normes et conventions de transcription que nous avons adoptées ont été établies par le groupe ICOR (CNRS – Lyon 2 – ENS de Lyon). Pour de plus amples informations sur ces normes, voir http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/2013_Conv_ICOR_250313.pdf.

Après une brève présentation des notions-clefs et du cadre théorique, l'étude s'intéresse à la chronique (T2) et aux différents types de reformulations et de commentaires méta-discursifs *in absentia* permettant au locuteur de reformer la vision sur la 'vérité' en jetant sur l'histoire originale un regard surplombant.

2 Cadres théoriques et problématique

Notre analyse s'inscrit dans la ligne des études effectuées dans le cadre de la linguistique de l'énonciation. Une distinction de base, au sein de cette théorie, est celle que l'on fait, à la suite de Ducrot (1984), entre le *locuteur*, défini comme l'instance première qui produit le discours dans son intégralité et l'*énonciateur*, défini comme la source des points de vue qui s'expriment à travers la prédication des contenus propositionnels dans un énoncé.

Dans la même tradition, Alain Rabatel développe une théorie de l'énonciation et des points de vue. Il distingue aussi l'énonciateur premier (E1), celui « qui réfère aux objets de discours tout en se positionnant par rapport à eux, en indiquant de quel point de vue, dans quel cadre il les envisage » (Rabatel 2012, 23), des énonciateurs seconds (e2), présents dans le discours de E1. Alors que l'énonciateur premier joue le rôle d'instance de prise en charge du discours ; les énonciateurs seconds, eux, assument la fonction d'instances internes de validation.

L'énonciateur correspond donc « à une position (énonciative) qu'adopte le locuteur, dans son discours, pour envisager les faits, les notions, sous tel ou tel point de vue » (Rabatel 2017a, 44). La notion de *point de vue* (PDV) est définie comme

tout énoncé qui prédique des informations sur n'importe quel objet du discours, en donnant non seulement des renseignements sur l'objet (relatifs à sa dénotation), mais aussi sur la façon dont l'énonciateur envisage l'objet, exprimant ainsi un PDV. Le sujet du PDV peut-être un individu, un collectif, un anonyme, et il peut exprimer des PDV singuliers ou collectifs, originaux ou stéréotypés. (Rabatel 2017a, 43)

La distinction de deux niveaux de prise en charge (désormais PEC) explique et justifie les positionnements de l'énonciateur premier par rapport aux énonciateurs seconds (soi-même ou autres que soi). Les positionnements peuvent être soit par *redoublement* (s'ils sont autodialogiques), soit par *dédoublement* (s'ils sont hétérodialogiques). La notion de dédoublement est affinée par celle de postures énonciatives de co-, sur- et sous-énonciation ainsi définies :

La **co-énonciation** est définie comme la coproduction d'un PDV commun et partagé par deux locuteurs/énonciateurs.

La **sur-énonciation** est la coproduction d'un PDV surplombant de L1/E1 qui reformule le PDV en paraissant dire la même chose tout en modifiant à son profit le domaine de pertinence du contenu ou son orientation argumentative.

Enfin, la **sous-énonciation** est la coproduction d'un PDV 'dominé', L1/E1, le sous-énonciateur, reprenant avec réserve, distance ou précaution un PDV qui vient d'une source à laquelle il confère un statut prééminent. (Rabatel 2012, 35)

La coprésence du *je* et de l'*Autre* (qui prend différentes formes) nous amène à considérer le jeu des positions énonciatives que le locuteur/énonciateur premier adopte et celles qu'il impute à un autre énonciateur. Dans toute forme de recours au discours autre, il y a un enchâssement de PDV et le positionnement du *je* par rapport à ces PDV n'est pas toujours clair ou clairement exprimé. Nous savons que dans un énoncé monologal et monologique (ou présenté/se présentant comme tel), la prise en charge du contenu propositionnel est facilement attribuable à l'énonciateur premier, source de l'énoncé. Mais lorsque cet énonciateur premier se réfère explicitement à un discours antérieur, on doit nécessairement prendre en considération les jeux interdiscursifs qui caractérisent ces

énoncés. Le discours primaire (celui du commentateur/reformulateur), aussi bien que les discours rapportés, déterminent le PDV général de l'énonciateur premier.⁶

Pour mieux comprendre ces jeux intra- et interdiscursifs, il nous semble pertinent d'introduire, à ce niveau, la notion de *reformulation*. Parmi les études contemporaines pionnières qui se sont intéressées à la reformulation, celles de Gülich et Kotschi (1983, 1987) occupent une place de choix. Inspirés principalement de l'approche ethnométhodologique, Gülich et Kotschi ont surtout mis l'accent sur la dimension interactionnelle de la reformulation. Selon les deux linguistes allemands, la reformulation est un acte de composition textuelle qui comporte trois sous-catégories : le rephrasage, la paraphrase et la correction. Ces trois actes ont en commun le fait que leur réalisation présuppose la relation xRy ; x étant l'« énoncé-source » et y l'« énoncé reformulateur ». Cette relation sémantique qui lie le segment source au segment reformulé est précisément une relation d'équivalence qui se présente sous la forme, soit d'une expansion, soit d'une réduction, soit d'une variation.

L'École de Genève s'est également intéressée à la reformulation. Dans ce cadre, Rossari (1994), à la suite de Roulet (1987, 115), définit ce phénomène langagier comme une opération de rétro-interprétation du mouvement discursif antécédent. En tant que telle, la reformulation peut être divisée en deux sous-catégories : elle est en effet soit paraphrastique, soit non paraphrastique. Alors que la première sous-catégorie lie deux énoncés par une relation d'équivalence sémantique, la seconde se caractérise par l'établissement d'une relation posant un changement de perspective énonciative, et exigeant une certaine distanciation vis-à-vis de la première formulation.

Les études exposées plus haut ont sensiblement déterminé la conception contemporaine du phénomène langagier qu'on appelle la reformulation. L'intérêt pour la notion n'a jamais cessé : en témoigne l'abondance des ouvrages et numéros thématiques publiés récemment (*Langages* 2018, Landolsi *et al.* 2019, Inkova 2020, ...).

Nous définissons la reformulation comme le retour sur une première formulation dans l'objectif d'en modifier un des aspects. La reformulation associe un énoncé source (ÉS) et un énoncé reformulé (ÉR) et se présente, dans sa forme standardisée, comme suit :

énoncé source (ÉS) – (marqueur de reformulation) – énoncé reformulé (ÉR)

Bien que la reformulation, ses formes, ses marqueurs et même ses frontières aient suscité l'intérêt des linguistes, peu se sont questionnés sur les facteurs d'espace et de temps dans les constructions des reformulations. Même sans que cela soit exprimé explicitement, il semble souvent aller de soi que les énoncés source et reformulé doivent co-exister dans le co-texte immédiat ou, en tout cas, qu'ils apparaissent suffisamment proches pour être perçus comme liés l'un à l'autre par un lien de reformulation. Comme le remarque Rabatel (2017b, 71–72), les études sur la reformulation reposent souvent sur des marques plus ou moins conventionnalisées et incontestables (reformulations introduites par un marqueur, reformulations contiguës, ...), se désintéressant ainsi à d'autres formes de reformulation.

La dichotomie contiguë vs éloignée a été évoquée dans les tout premiers travaux sur la reformulation, à savoir dans l'étude de Gülich et Kotschi (1983, 321). Selon les deux linguistes, une reformulation éloignée est une reformulation dont les énoncés sont séparés l'un de l'autre par au moins un énoncé.

Rabatel (2017b, 74–75) revient sur ces reformulations dont les énoncés ne sont pas co-présents et leur consacre quelques réflexions. Il distingue entre ce qu'il appelle des « redits *in praesentia* (à

⁶ D'un point de vue chronologique, l'énoncé reformulé est second par rapport à un énoncé source antérieur ; mais dans la réalité énonciative, l'énoncé reformulé se pose comme premier, et l'énoncé source est second, au plan instanciel.

des degrés variables) » et les « reformulations *in absentia* ». La première catégorie inclut des reformulations qui reposent massivement sur la co-présence de l'énoncé source et de l'énoncé reformulé. Cette co-présence peut être facilement repérable (l'énoncé source et l'énoncé reformulé sont contigus), mais elle peut également être « ressentie » ou établie par le locuteur et/ou par le récepteur. Les reformulations dites *in absentia* incluent des phénomènes qualifiés par l'auteur de « compliqués » et prennent différentes formes de redits à distance. Rabatel garde une certaine méfiance quant à l'identification et la catégorisation de ces redits réflexifs qu'il situe finalement à la frontière de la reformulation.

Nous désignons par *reformulation interdiscursive* (ou reformulation *in absentia*), le processus selon lequel un discours reprend une formulation ou à un ensemble de formulations appartenant à un discours autre, qu'il modifie sémantiquement et réoriente argumentativement, mais sans le réinterpréter. Ce discours autre peut provenir du même locuteur (prononcé dans un autre contexte), d'un autre locuteur identifié ou identifiable, individuel (citations) ou collectif (extraits repris ou reformulés d'un communiqué de presse d'un parti politique, par ex.) ou encore d'un énonciateur non locuteur, identifié comme ON (proverbes et expressions figées).⁷

Par rapport à une reformulation 'standard', ÉS a la particularité d'être produit dans un discours autre que celui dans lequel apparaît ÉR. ÉR incorpore, lui, des éléments préconstruits produits à l'extérieur du discours et se présente donc comme sémantiquement et argumentativement équivalent à la formulation source. Mais comme dans une reformulation standard, ÉR est présenté comme un retour réflexif sur ÉS.

Une notion également proche de la reformulation interdiscursive est celle de la *représentation du discours autre*⁸, minutieusement exposée et analysée par Authier-Revuz (2020). Comme la reformulation, la représentation du discours autre met en jeu « deux dires distincts » (expression d'Authier-Revuz 2020, 69). Comme la reformulation aussi, elle pose ou implique (selon le contexte), l'idée de réflexivité. Mais les phénomènes relevant de la représentation du discours autre (tels qu'ils sont décrits par Authier-Revuz tout au long de son ouvrage volumineux et tels qu'ils sont schématisés dans le Chapitre 1 de la première partie, p. 4–34) sont plus variés et plus larges que ceux relevant de la reformulation. Les perspectives et les approches à partir desquelles les énoncés et les phénomènes du méta sont appréhendés sont également différentes.

L'intérêt que nous portons pour les notions de reformulation, d'énonciation et toutes les notions dérivées (énonciateur(s), postures énonciatives, prise en charge, ...) s'explique par le fait que les textes analysés, T1 mais surtout T2, sont deux textes complexes dans lesquels chevauchent plusieurs histoires, coexistent plusieurs voix et cohabitent plusieurs énonciateurs. Ainsi, T2 contient, au moins, quatre énonciateurs : l'énonciateur premier (CA) et trois énonciateurs seconds, à savoir MA, sa hiérarchie directe (mais aussi l'entreprise Intergraph) et la société ou le ON-doxique.

Nous examinerons, plus particulièrement, le lien entre la nature de la reformulation et le positionnement du locuteur/énonciateur premier (CA) par rapport au PDV qu'il impute au protagoniste principal de l'histoire originale (MA) qu'il cite. L'analyse montrera que plus la reformulation (dans T2 par rapport à T1) est paraphrastique, plus l'accord est manifeste avec le PDV imputé à MA. Dans le cas des reformulations non paraphrastiques, la concordance est discordante (accord partiel). Si l'énoncé dépasse la frontière de la reformulation et bascule vers la

⁷ La question délicate de l'énonciation proverbiale a été évoquée entre autres par Grésillon et Maingueneau (1984).

⁸ Pourquoi *représentation du discours autre* et non pas *discours rapporté* ? La réponse à cette question traverse tout l'ouvrage d'Authier-Revuz, mais elle est amplement argumentée dans l'Appendice à la partie 1 (p. 60–66).

réinterprétation, le désaccord de l'énonciateur premier CA avec le PDV imputé à l'énonciateur second MA devient total ou discordant.

Dans les paragraphes qui suivent, nous nous intéresserons à quelques formes de reformulation présentes dans T2 et au changement de positions énonciatives lié à l'adaptation de chaque catégorie de reformulation avec la posture énonciative du locuteur. Nous nous contenterons d'un seul exemple pour chaque partie.

3 Reformulation paraphrastique et co-énonciation

Dans les passages exposant les faits, L1/E1 (CA) a majoritairement recours à la reformulation paraphrastique. Il relate ces faits, tels qu'ils étaient décrits dans T1, ou... presque. Commençons par comparer ces deux énoncés source et reformulé :

1. T1 (MA) : **TOUs/ (.) les documents internes/ euh (.) donc/ signatures/ mails/ (.) euh cartes de visite/ (.) ont été établis/ au nom d'antoine// (.)** le contrat de travail était signé au nom de mohamed amghar/ (.) euh ma fiche de paie/ (.) du pre- du trente/ enfin du- du mois de janvier quatre-vingt-dix-sept était au nom de mohamed-antoine/ (.) amghar/ euh les déclarations urssaf/ (.) au nom de mohamed-antoine/ (.) les déclarations mutuelles/ (.) au nom de mohamed-antoine/ (.) ou alors même des antoine tout simplement/ (.) pour certains documents\
2. T2 (CA) : **il était antoine sur les mails internes de l'entreprise/ il était antoine sur ses cartes de visite/ il était antoine pour les clients/ (.)** il était antoine sur le tableau d'honneur/ (.) des employés méritants/ (.)

Nous pouvons constater que T2 est plus bref que T1. La reformulation peut être identifiée comme paraphrastique par omission et par variation. Les parties en gras sont presque sémantiquement équivalentes. Les détails concernant les documents liant l'entreprise à un espace externe (fiches de paie, sécurité sociale, etc.) présents dans T1 ont été omis dans T2, de même que les dates. Ces omissions s'expliqueraient par le fait que la chronique ne revient pas sur la documentation et s'intéresse moins aux preuves et donc au côté juridique de l'affaire. Ce qui est important pour le chroniqueur, c'est que Mohamed était Antoine aux yeux de l'entreprise et que Mohamed était un employé modèle.

D'un point de vue énonciatif, L1/E1-CA exprime un accord fort avec e2-MA, il reste presque dans « la sphère » (Rabatel 2017a, 114) de cet énonciateur auquel il se réfère. On peut donc parler d'une co-énonciation, « d'une coproduction d'un PDV unique et partagé ». Il y a certes distinction entre deux instances, mais cette distinction est infime : L1/E1-CA s'approche tellement du PDV de e2-MA qu'il semble parfois faire corps avec lui ; comme si L1/E1 assumait à son propre compte les contenus propositionnels qui devraient être attribués à l'énonciateur second. Tout en reformulant les énoncés d'un énonciateur jadis locuteur, le locuteur-reformulateur se présente presque comme la source (empathique) du processus de production des énoncés.

Mais comme le constate Inkova (2020, 22), avec la reformulation, même paraphrastique, « il y a [...] toujours une progression discursive, argumentative, jamais un simple calque de la forme ou du sens ». D'abord, T2 se veut plus poétique, même en reprenant les termes de T1. On voit ainsi que le prénom *Antoine* apparaît à quatre reprises dans T2 (extrait 2), contre une seule fois dans T1 (extrait 1). Le parallélisme *il était antoine... il était antoine...* a plusieurs fonctions : stylistiques et argumentatives. En effet, d'un point de vue stylistique, ce procédé crée un effet lyrique et éloigne donc le texte du discours des articles journalistiques ayant traité ce fait de société, mais aussi du discours même de MA, qui s'apparente parfois à un rapport ou un exposé de faits (avec une documentation merveilleusement établie). D'un point de vue argumentatif, le parallélisme augmente l'effet du pathos sur l'énonciataire en créant ou en renforçant les sentiments d'indignation envers e2-D (l'entreprise) et de compassion et solidarité envers e2-MA.

Les énoncés dans 2 permettent ainsi de construire pour L1/E1 un ethos empathique, compassionnel et indigné (envers des sources différentes). Cette forme de co-énonciation, que l'on retrouve dans l'exemple 2 n'est toutefois présente que dans quelques extraits. L1/E1-CA adopte plus souvent une posture plus distanciée, comme en témoignent les exemples analysés dans les paragraphes suivants. Si cette posture est distanciée comme nous allons le constater, c'est parce qu'elle est en surplomb : c'est la posture d'un locuteur qui se présente comme moraliste ou politique tirant les leçons d'un fait de société exemplaire.

4 Reformulation non paraphrastique et fortification du rôle de sur-énonciateur

Si CA, et derrière lui la chaîne ARTE, choisit de revenir sur l'histoire d'Amghar, c'est parce que la production estime que cette histoire mérite d'être racontée. Déjà, il y a un sur-énonciateur (Rabatel 2017a, chap. 4, 5 et 6) qui tient les ficelles entre les mains, qui est responsable du choix de l'histoire, du choix des images qui s'affichent sur l'écran et des épisodes les plus marquants qu'il faut mettre sur scène. En introduisant la chronique de CA, la journaliste présente l'histoire comme « absolument déchirante » : on comprend que la production adopte implicitement le PDV du personnage principal et qu'on 'doit' compatir avec lui. On voit ensuite apparaître sur l'écran une image qui témoigne de la diversité de la société (visages d'hommes et de femmes de différentes 'origines'). Apparaît également MA avec un sourire rassurant et paisible. L'analyse des données visuelles pourrait certainement révéler quelques caractéristiques du sur-énonciateur, producteur de l'émission. Néanmoins, notre intérêt ne portant pas sur l'image, mais sur les données discursives et textuelles, nous nous contentons de ces remarques.

D'un point de vue discursif, et plus précisément énonciatif, L1/E1 (CA) se met du côté d'un des énonciateurs seconds : MA. Ce qui prédomine donc dans le texte, c'est l'accord avec le PDV imputé à e2-MA. Mais dans l'accord explicite, il y a un certain désaccord tacite ; un désaccord qui nous semble complexe. Lisons la transcription de l'extrait suivant :

3. T2 : après vingt ans/ (.) mohamed prit sa retraite/ et aussitôt/ (.) enfin alla réclamer des comptes/ (.) alla réclamer réparation/ (.) flanqué de la licra/ (.) une| association antiraciste/ (.) mais son désormais ex-employeur répondit en substance qu'on ne pouvait exclure/ (.) qu'il eut/ (.) lui-même choisi / (.) de devenir/ (.) antoine/ (.) et vous savez/ (.) quelque part/ (.) c'était vrai/ (.) mohamed va en justice maintenant/ (.) il a besoin de cela pour se dire qu'il n'a pas été complice/ (.) on croise parfois/ trop souvent/ (.) dans nos métiers/ (.) des histoires de discrimination/ (.) d'emplois ou de logements/ (.) qu'on refuse aux arabes ou aux musulmans\ (.) les victimes de ces infamies sont moins à plaindre que mohamed/ (.) parce que/ (.) eux au moins/ (.) ont su de quel côté de l'oppression ils avaient vécu/ (.) quand lui a connu/ (.) le confort/ (.) et la honte/ (.) aux temps de l'inquisition en espagne/ (.) on appelait marranes/ cela signifie porcs/ (.) et juifs/ convertis au catholicisme/ (.) mais qui restaient eux-mêmes en secret/ (.) en péril de leur vie/ (.) combien de fois// (.) pendant ces vingt ans// mohamed a-t-il voulu quitter son travail// (.) combien de fois// (.) pendant ces vingt ans/ (.) a-t-il eu envie de crier// (..) je m'appelle// (.) MOHAMED// (..) j'aurais voulu/ (.) être son ami/ je serais allé le chercher au boulot/ (.) je lui aurais dit// (.) allez viens on s'en va momo// (.) ils ne te méritent pas\

Nous avons introduit l'extrait dans son intégralité pour ne pas perdre l'implicite intertextuel et pour mieux comprendre le développement logique et argumentatif du raisonnement. L'avis de L1/E1-CA sur l'histoire peut être présenté, d'une façon lapidaire, comme suit : MA n'aurait pas dû accepter qu'on lui fasse subir une telle humiliation, mais ce n'est pas à lui qu'on devrait faire des reproches. Le positionnement de L1/E1-CA par rapport au PDV imputé à e2-MA semble donc, à première vue, paradoxal. Il ne l'est pour autant pas. Selon le locuteur-reformulateur CA, MA a saisi la justice dans une volonté de *se dire*, de prouver à lui-même, qu'il n'était pas complice. La forme pronominale du verbe *se dire* implique que l'action est réflexive et qu'on la réalise pour soi : si on sent le besoin de prouver/réfuter quelque chose pour soi-même, c'est qu'on n'en était pas sûr.

Selon L1/E1-CA, si MA porte plainte, ce n'est donc pas (seulement) pour montrer aux responsables de l'entreprise qu'il n'était pas consentant. Pour autant, la source de ce PDV (selon lequel MA était consentant) est attribuée à l'ex-employeur e2-D. En effet, on voit que dans les premières lignes de l'extrait 3, L1/E1-CA reprend le PDV de l'ex-employeur e2-D (qui affirme/prétend que MA a lui-même choisi de se faire appeler Antoine), et pose sur ce PDV un regard dominant : *et vous savez/ (.) quelque part/ (.) c'était vrai*. Il y a donc un sur-énonciateur qui se positionne par rapport au PDV de e2-D et lui donne une certaine légitimité. Ce sur-énonciateur est le locuteur responsable de la production du texte entier, donc CA. L'énoncé *et vous savez/ (.) quelque part/ (.) c'était vrai* est un commentaire métadiscursif sur un déjà-dit, dont la reformulation précède directement le commentaire.

Alors qu'il semble prendre en charge les sentiments et la souffrance de MA, le locuteur de T2 (CA) prend en compte mais ne prend pas entièrement en charge le choix de e2-MA/employé de rester ; cette lecture peut être renforcée par la suite du texte. Ainsi, l'énoncé qui clôt l'extrait 3 (et la chronique), *je lui aurais dit// (.) allez viens on s'en va momo// (.) ils ne te méritent pas* peut être paraphrasé comme suit : *tu n'aurais pas dû rester ; tu mérites mieux*. Dans le verbe à l'impératif *viens*, il y a un acte d'assistance fictif : *je te donne la main pour t'aider à sortir de cette situation*, ce qui impliquerait : *tu n'étais pas suffisamment courageux pour partir* (puisque tu aurais eu besoin d'un tiers qui t'aurait incité à partir). MA est présenté comme partagé entre le *confort* et la *honte*, vivant le même dilemme que jadis les juifs convertis au catholicisme (tout en continuant de pratiquer leur religion en secret) avaient vécu, puisqu'il ne fait plus entièrement partie de sa communauté d'origine, sans pour autant être considéré par la nouvelle communauté comme un des leurs. Dans T2, la forme passive est très rare, comme si le locuteur voulait que chacune des parties assume sa responsabilité :

4. les patrons fronçaient le sourcil/ (.) mohamed/ (.) dans la boîte/ (.) ça ne pouvait pas exister/

Du côté de MA, c'est la *soumission (vingt années/ (.) de soumission apparente et parfois de cruelle cocasserie/)*. Le terme de soumission n'apparaît pas dans le discours de MA ; il apparaît dans la chronique. Se soumettre, c'est laisser faire, c'est permettre à l'humiliation d'avoir lieu et de perdurer. Il y a en effet une réorientation du PDV reformulé par le sur-énonciateur CA qui prend une prise de distance par rapport au déjà-dit. La distanciation critique de L1/E1-CA avec e2-MA ne signifie toutefois pas un rejet total du PDV de e2-MA, qui se traduirait en une discordance discordante. Bien au contraire, il y a une certaine accordance, mais qui est discordante, entre le PDV de L1/E1-CA et celui de e2-MA. Le locuteur multiplie d'ailleurs les signes d'empathie et d'affection (tutoiement, emploi du surnom *Momo*, emploi d'un vocabulaire colloquial, ...). L'intervention regrettée du *je* pour sauver l'employé harcelé (une intervention qui n'a jamais eu lieu) pourrait aussi vouloir dire : ce n'est pas seulement ta faute si tu n'étais pas capable de partir, c'était aussi la mienne, la *nôtre*. *On* n'a pas réagi, *on* a accepté que ces phénomènes de harcèlement aient lieu. Dans un mouvement inclusif, L1/E1-CA emploie ensuite un *on* qui équivaut à un *nous* (qui sera ensuite présent grâce à l'adjectif possessif *nos* dans *nos métiers*).

Le *on* comme source du PDV devient explicite quelques lignes plus loin : *on croise parfois/ trop souvent/ (.) dans nos métiers/ (.) des histoires de discrimination/*. L'emploi du *on* transforme un constat personnel fait par un seul individu, en une vérité communément connue et attestée par tous. Selon cette 'vérité', on assiste tous, et souvent, à des actes de discrimination. L'emploi du verbe *croiser* renforce l'idée implicite de non-intervention, et à la limite, de nonchalance : *croiser*, c'est « passer au travers de », c'est « rencontrer sur son trajet, venant en sens opposé ou différent » (TLFi), sans trop s'arrêter sur ce qu'on a croisé. Les victimes des formes traditionnelles de discrimination (qu'on croise) savent qu'elles sont des victimes, mais MA se sent comme une victime coupable ; une victime consentante. L1/E1-CA explicite le malaise senti par e2-MA et lui

donne un nom : *honte*. Or, ce n'est pas parce qu'on a honte, qu'on est coupable, et ce n'est pas parce qu'on accepte certaines formes de maltraitance qu'on est consentant. Les relations basées sur l'oppression sont complexes et la victime ne peut pas s'extraire d'une relation jugée malsaine aussi facilement qu'on pourrait le penser. La responsabilité est donc commune, communautaire et collective. Le recours à l'exemple historique vise à fortifier cette thèse implicite : on n'a pas retenu les leçons que l'Histoire nous fournit et on est en train de refaire les mêmes erreurs qu'on a commises auparavant, d'abord en n'acceptant les juifs que si ceux-ci se convertissent, 'de leur plein gré' ; et ensuite, lorsqu'ils se convertissent, on leur donne un nom peu, très peu flatteur. La distanciation avec la doxa est donc rapidement prise en charge par L1/E1-CA. Le regard surplombant du locuteur vers le passé et vers l'avenir lui donne le statut de sur-énonciateur non seulement par rapport au PDV de e2-MA, mais aussi par rapport au PDV de e2-D et de la société en général. Un regard panoramique lui a permis de voir, au sens littéral du terme, la gravité de la situation. Contrairement à des affaires de discrimination 'ponctuelles' qui s'apparentent à des accidents, la discrimination dont MA était victime lui a confisqué son identité.

5 Conclusion

Raconter, avec ses propres mots, une histoire qui n'est pas la sienne, qu'on a déjà écoutée, est un acte qui met sur scène, non seulement l'histoire (et les événements relatés), mais aussi la personne de celui qui la raconte. Celui-ci laisse ses traces sur le contenu : en formulant de nouveau ce qu'il a déjà mémorisé, il construit son propre PDV, même dans les cas où le discours se veut/se présente comme une copie fidèle du texte source, ou, au moins, comme une reformulation paraphrastique de ce texte. Le locuteur-reformulateur CA est responsable de ce qu'il dit, il le prend en charge, et il impute un PDV à l'énonciateur second qui a originellement raconté son histoire, à savoir e2-MA. Il lui attribue une quasi-prise en charge et il se positionne par rapport à son PDV. L'analyse a montré une cohérence entre le degré de paraphrase dans la reformulation et le grade de l'expression d'accord de L1/E1-CA avec e2-MA. Moins la reformulation est paraphrastique, plus la discordance est perceptible dans le discours. Le positionnement de L1/E1-CA se dessine donc notamment grâce aux jeux de reformulations et de commentaires métadiscursifs. Dans la présentation du protagoniste de l'histoire et des faits, le chroniqueur a notamment recours à la reformulation paraphrastique. L1/E1 exprime un accord fort avec e2, et choisit la co-énonciation comme stratégie énonciative. Une reformulation non paraphrastique va de pair avec un accord explicite mais affaibli par les formes de distanciation et de désaccord implicite. Il se dissocie certes du PDV imputé à e2-MA, sans pour autant le rejeter entièrement, endossant ainsi le rôle de sur-énonciateur. Les reformulations non paraphrastiques permettent à L1/E1-CA de faire subir aux énoncés sources des orientations, voire des réorientations argumentatives fort remarquables.

Alors que l'accord avec e2-MA connaît des degrés, le désaccord est catégorique et total avec le PDV de l'énonciateur second non locuteur incarné dans les personnes des responsables d'Intergraph e2-D, et, plus largement, celui du ON (la société dans son intégralité). L'exemple historique sert à conforter L1/E1-CA dans son rôle de sur-énonciateur : sa connaissance du passé lui permet de juger le présent et de prévoir l'avenir. Nous déduisons de ce qui précède que les postures que le chroniqueur adopte sont « labiles » (Rabatel 2013, 39), dans la mesure où L1/E1-CA passe d'une posture à l'autre. Néanmoins, si l'on considère le texte dans son intégralité, L1/E1-CA adopte une position de sur-énonciation. Chaque reformulation semble être plutôt une interprétation plus ou moins proche, sur le plan sémantique ou argumentatif, des formulations de T1, le témoignage de MA, par rapport auxquelles L1/E1-CA se positionne.

Le texte analysé montre que les PDV « reposent sur une tension entre soi et les autres, tension qui structure les continents du Soi et d'Autrui : une part de moi m'éloigne de moi (soi-même comme

un autre), tandis qu'une part d'Autrui me ramène à moi, à travers la dynamique de l'accord » (Rabatel 2017a, 116). Dans ce labyrinthe de PDV, c'est le locuteur qui a le privilège d'avoir le dernier mot. Il présente chaque PDV antérieur comme un seul côté de la vérité, peignant un tableau plus complexe où la culpabilité est partagée par plusieurs acteurs. La responsabilité est à la fois individuelle (chacun a sa part de responsabilité) ; elle est également, et surtout peut-être, collective.

6 Bibliographie

- Apothéloz, Didier (2005), « RE- et les différentes manifestations de l'itérativité », in: *Pratiques* 125–126, 48–71.
- Authier-Revuz, Jacqueline (2020), *La Représentation du Discours Autre. Principes pour une description*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Bouchard, Robert (1998), « L'interaction en classe comme polylogue praxéologique », in: *Mélanges et hommage à Michel Dabène*, ELLUG, Université Grenoble 3, http://www.inrp.fr/rencontres/seminaires/2004/sem_didac/bouchard_article_1.pdf, [dernière consultation : 11.11.2021].
- Carvalhosa, Sandrine (2014), « Chronique journalistique et causerie : rapports, formes, enjeux », in: *Carnets* 2, 11–26, DOI : <https://doi.org/10.4000/carnets.1256>, [dernière consultation : 11.11.2021].
- Ducrot, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Fuchs, Catherine (1983), « La paraphrase linguistique : équivalence, synonymie ou reformulation », in: *Le Français dans le Monde* 178, 129–132.
- Grésillon, Almuth et Maingueneau, Dominique (1984), « Polyphonie, proverbe et détournement, ou un proverbe peut en cacher un autre », in: *Langages* 73, 112–125.
- Gülich, Elisabeth et Kotschi, Thomas (1983), « Les marqueurs de la reformulation paraphrastique », in: *Cahiers de Linguistique Française* 5, 305–351.
- Gülich, Elisabeth et Kotschi, Thomas (1987), « Les actes de reformulation dans la consultation : La dame de Caluire », in : Bange, Pierre (éd.), *L'analyse des interactions verbales. La dame de Caluire : une consultation*, Berne, Peter Lang, 15–81.
- Inkova, Olga, (2020), « Encore sur la notion de reformulation », in: Inkova, Olga (éd.), *Autour de la Reformulation*, Genève, Droz, 17–41.
- Inkova, Olga, (éd.) (2020), *Autour de la Reformulation*, Genève, Droz.
- Landolsi, Houda, Svensson, Maria et Norén, Coco (éds) (2019), *La reformulation : à la recherche d'une frontière*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Langages (Revue) (2012), *Présupposition et Présuppositions*, Paris, Armand Colin.
- Lessard, Charline et Dany, Laferrière (2014), « chroniqueur 'raté'. La scène d'énonciation dans la chronique journalistique d'écrivain », in: *Communication*, 61–74.
- Norén, Coco (1999), *Reformulation et conversation – De la sémantique du topos aux fonctions interactionnelles*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.

- Rabatel, Alain (2010), « Pour une approche intégrée des reformulations pluri-sémiotiques en contexte de formation », in: Rabatel, Alain (éd.), *Les reformulations plurisémiotiques en contexte de formation*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 7–24.
- Rabatel, Alain (2012), « Positions, positionnements et postures de l'énonciateur », in: *Travaux Neuchâtelois de Linguistique* 56, 23–42.
- Rabatel, Alain (2013), « Humour et sous-énonciation (vs ironie et sur-énonciation) », in: *L'Information grammaticale* 137(1), 36–42.
- Rabatel, Alain (2017a), *Pour une lecture linguistique et critique des médias. Empathie, éthique, point(s) de vue*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Rabatel, Alain (2017b), « Frontières de la reformulation : frontières supra-catégorielles, catégorielles, infra- et trans-catégorielles », in: *Annales de l'université de Craiova* 1, 65–105.
- Rossari, Corinne (1997) [1994], *Les opérations de reformulation : analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français-italien*, Berne, Peter Lang.
- Roulet, Eddy (1987), « Complétude interactive et connecteurs reformulatifs », in: *Cahiers de Linguistique Française* 8, 111–140.